

Communiqué de presse

TPE du BTP, formez plus en 2015 ! **Découvrez Objectif Compétences : des financements exceptionnels** **pour vos formations**

Le 30 septembre 2015 - Constructyts, OPCA de la Construction annonce la mise en œuvre d'Objectif Compétences, une initiative dédiée aux TPE du BTP et financée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

Des domaines de formation prioritaires pour le BTP

Objectif Compétences, c'est l'opportunité pour les TPE du BTP de renforcer les compétences de leurs salariés. La durée des formations doit être supérieure ou égale à **14 heures**. Elles s'adressent à tous les salariés (hors emploi d'avenir), quelle que soit leur fonction dans l'entreprise et répondent à plusieurs objectifs de développement des compétences :

- la qualification des collaborateurs
- l'autonomie des ouvriers,
- l'encadrement de chantier,
- l'innovation technologique,
- la réduction du risque amiante,
- la gestion de l'entreprise,
- le socle de compétences.

À des conditions financières très avantageuses

Grâce à l'enveloppe budgétaire mobilisée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), Constructyts propose des modalités de participation financière exceptionnelles tant au niveau des **coûts pédagogiques** (plafond à 30 € / heure), que de la **rémunération** (13 € HT / heure) et des **frais annexes** (8% du coût pédagogique, dans la limite de 1 500 euros HT).

Ces conditions s'appliquent à tous les professionnels des petites entreprises du BTP ; seuls les contrats aidés¹ ne pourront bénéficier d'une prise en charge de la rémunération.

« Objectif Compétences, c'est une opportunité rare pour les TPE de notre secteur de renforcer la formation de leurs collaborateurs. Nous savons que former, c'est souvent difficile pour les équipes à effectifs réduits ; grâce au soutien du FPSPP, nous leur offrons les conditions les plus encourageantes pour professionnaliser les salariés, développer des compétences techniques ciblées qui leur permettront d'envisager 2016 avec plus de sérénité » souligne David Mazurelle, Directeur Général de Constructyts, l'OPCA de la Construction.

Objectif Compétences, c'est maintenant !

Pour bénéficier de ces dispositions, les entreprises devront contacter leur correspondant local et valider leurs dossiers de formation **avant le 15 décembre 2015**.

Les actions pourront être réalisées sur l'année 2016.

Contactez votre correspondant local ([lien vers carte contacts -10](#))

¹ CIE – Starter, CUI-CAE-DOM, CUI-CAE, CUI-CIE